



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BIDART (N° 231211-05)

### SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mil vingt trois et le onze du mois de décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le cinq décembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

#### PRÉSENTS

Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Marc CAMPANDEGUI, Mabel ETCHEMENDY, Gérard GOYA, Christine CAYZAC, Claire MARJAK, Francis TAMBOURINDEGUY, Adjoint au Maire, Christian BORDENAVE, Pierre ESPILONDO, Jean-Philippe OUSTALET, Stéphanie MICHEL, Amaia ETCHELECOU, Éric IRASTORZA, Sophie VALDAYRON, Pantxo ITHURRIA, Amaia ETCHELECOU, Laurent BRIAULT, Sophie DUFLET, Denis LUTHEREAU.

#### ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR

Florence POEYUSAN, ayant donné pouvoir à Claire MAJARK, Fabienne LAUTIER-ROY ayant donné pouvoir à M. le Maire, Alexandra BOUR ayant donné pouvoir à Sophie DUFLET, Manu PORTET ayant donné pouvoir à Francis TAMBOURINDEGUY, Isabelle CHARRITTON ayant donné pouvoir à Denis LUTHEREAU

#### ABSENTS EXCUSÉS

Pierre DAGOIS, Michel LAMARQUE, Jeanne DUBOIS.

#### SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Amaia ETCHELECOU

### **OBJET :**

### AUTORISATION PROGRAMME CRÉDIT DE PAIEMENT

L'autorisation de programme constitue la limite supérieure du financement d'un équipement ou d'un programme d'investissement donné. Un programme à caractère pluriannuel est constitué par une opération prévisionnelle ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipement se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune.

Le vote de l'autorisation de programme, qui est une décision budgétaire, est de la compétence du Conseil Municipal.

Compte tenu de l'avancement des opérations, il convient de modifier les crédits de paiement voté lors du budget primitif, comme suit :

N° opération	Libellé	Montant prévisionnel total	2021	2022	2023	2024	2025
2021.01	Tx Gidalekua	950 000	310 000	640 000	A clôturer		
2022.01	Requalification et extension du théâtre Beheria	2 600 000	6 051	66 881	300 000	1 200 000	1 027 068
2024.01	Embruns Place verte & Bleue	2 250 000				600 000	1 650 000
2024.02	Sécurisation rue de la plage	2 250 000				1 000 000	1 250 000

**Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 2 abstentions (M. Denis LUTHEREAU et Mme Isabelle CHARRITTON), approuve les modifications des AP / CP telles que présentées ci-dessus.**

---

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.  
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,  
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI

---

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le 13/12/23  
et publication ou notification du 15/12/23

Le Maire de Bidart,  
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI

« LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCÈS DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DANS UN DÉLAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE SA PUBLICATION ET DE SA RÉCEPTION PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT ».